

La grande majorité des détenus français serait issue de l'immigration. L'absence de chiffres officiels à ce sujet complique cependant la compréhension du fait. Mais la question d'un tel décompte se pose

Des statistiques ethniques pour la prison ?

Contre le simplisme, éclairons la réalité de l'islam des détenus

L'absence de chiffres autorise tous les fantasmes sur la radicalisation. Mieux appréhender la réalité de la religion en prison est nécessaire

Par JEAN-RENÉ LECERF

Il existe dans notre pays une telle aversion pour les statistiques ethniques que celui qui accepte de les envisager passe au mieux pour un provocateur, au pire pour un pervers ou un apprenti sorcier faisant le lit du communautarisme. Ce rejet politiquement correct n'est pas l'apanage d'un courant politique, il semble la chose au monde la plus partagée. C'est ainsi que, dans un débat au Sénat sur l'égalité des chances où j'avais eu la naïveté de plaider pour la mise en place de cet instrument de mesure, je m'étais attiré les réactions courtoises mais cinglantes de Jean-Luc Mélenchon et Roger Romani exceptionnellement réunis dans le même combat. J'avais osé bafouer le tabernacle de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et de l'essence de la République.

Comment envisager de rompre avec la conception universelle de la personne, celle des hommes qui naissent et demeurent libres et égaux en droits? Comment faire intervenir des notions aussi mesquines que la couleur de la peau, notions que la mixité des unions allait d'ailleurs rendre obsolètes dans des délais rapprochés?

Sénateur de base mais têtù, je me demandais si mes chers collègues avaient déjà utilisé métro et RER et regardé leurs compagnons de voyage ou s'ils avaient pensé à auditer le président du Conseil représentatif des associations noires qui revendiquait le droit de déclarer la couleur de sa peau afin de s'en faire une arme contre les discriminations. Car n'est-ce pas d'abord l'invisibilité statistique des minorités visibles qui, au nom des beaux principes et des bonnes intentions, dont on sait l'enfer pavé, condamne les personnes de couleur, et avant tout les Noirs et les Maghrébins, à l'impossibilité de faire reconnaître leur droit à l'égalité?

Même si des efforts restent à accomplir, nous pouvons prouver que les discriminations entre hommes et femmes ont reculé, par exemple dans l'accès à l'emploi, ou que l'instauration de quotas en deçà desquels des amendes seront infligées a fait leur preuve pour l'inclusion dans le travail des personnes en situation de handicap. Bien malin qui peut dire aujourd'hui que les discriminations liées à la couleur de la peau se sont estompées ou, à l'inverse, se sont banalisées. Faute de thermomètre, il est difficile de prendre la mesure de la fièvre et de se forger des certitudes sur sa montée ou sa baisse. Chacun peut discriminer en toute bonne conscience, sans le savoir, voire « à l'insu de son plein gré », car nul ne pourra apporter à tel chef d'entreprise ou à tel organisme de logement la preuve de l'écart abyssal qui sépare parfois la population de son territoire et celle de ses employés ou de ses locataires.

DES APPRÉCIATIONS PERSONNELLES

Cette faiblesse, on la retrouve avec toute la part supplémentaire d'affectivité, de colère, de peur, voire de fantasme, lorsque l'on évoque l'univers carcéral. Loin de moi l'idée de nier les ravages de la radicalisation en prison et l'absolue obligation d'y faire face avec des moyens renforcés et des initiatives nouvelles, sans délaisser pour autant les remèdes plus anciens, dont j'ai pu vérifier les aspects positifs lorsque j'étais rapporteur de la loi pénitentiaire, comme la formation des imams autour du Conseil français du culte musulman.

A chaque fois que des personnes de religion et de savoir se substituaient à des imams autoproclamés, chacun pouvait constater une baisse de tension dans la prison avec la levée d'un barrage à la manipulation des plus fragiles par des extrémistes maniant la religion comme un paravent à leur haine et à leur folie. Mais quand je lis qu'il y aurait 60 % de

musulmans dans les prisons de la République sous la plume du rapporteur du budget de l'administration pénitentiaire à l'Assemblée nationale, voire que la proportion des musulmans dans la population carcérale atteint entre 40 % et 60 %, selon le dernier livre du sociologue, spécialiste de l'islam, Farhad Khosrokhavar [*Prison de France: Violence, radicalisation, déshumanisation... Quand surveillants et détenus parlent*, Robert Laffont], je ne peux y voir que des appréciations personnelles dénuées de tout fondement scientifique.

Ces chiffres sont bien éloignés, par exemple, de ceux des candidats aux repas aménagés pendant le ramadan, cités par *Le Monde*. Et il faudrait en outre faire la part de tous ceux qui s'inscrivent pour ne pas déplaire à leur(s) codétenu(s) ou par peur, ou pour se sentir moins seuls, ou pour rompre quelque peu la monotonie des heures et des jours. Mais surtout ces chiffres lancés à la figure encouragent toutes les simplifications entre populations issues de l'immigration et musulmans, puis entre islam et extrémisme, et, enfin, entre origines et radicalisation. Les statistiques ethniques, quitte à les rebaptiser autrement, ne sont pas une fin en soi, mais un simple outil de la connaissance. Or l'ignorance pèse dans la radicalisation d'un poids aussi lourd que le contexte socio-économique, ce qui nous avait amenés, Esther Benbassa [sénatrice écologiste] et moi, à plaider en faveur de l'enseignement du fait religieux – pas du catéchisme – à l'école publique.

De la même manière que ce n'est pas en retirant le mot « race » de notre Constitution que l'on extirpera la peste du racisme, ce n'est pas dans une conception abstraite et désincarnée du citoyen et de la personne détenue que l'on parviendra à donner toutes ses chances au sens de la peine, définie par la loi pénitentiaire à la fois comme une sanction, une réparation des victimes mais aussi un instrument de lutte contre la récidive et de réinsertion, ces deux notions constituant l'avers et le revers d'une même médaille. ■

Jean-René Lecerf est président (divers droite) du conseil départemental du Nord, il est l'auteur, avec la sénatrice écologiste Esther Benbassa, d'un rapport d'information au Sénat, « La lutte contre les discriminations, de l'inaction à l'action », rendu public en novembre 2014

De tels chiffres donneraient plus de prise aux préjugés

Se focaliser sur les origines ethniques permet d'éluider le fait que riches et pauvres n'ont pas droit au même traitement face à la justice

Par HERVÉ LE BRAS

Dans son numéro du 21 octobre, sous le titre « Pourquoi les enfants de l'immigration vont en prison », *Le Monde* consacre deux pages à la présence de la seconde génération dans les prisons. Bille en tête, l'article commence par « C'est un sujet tabou... en l'absence de statistiques ethniques, le sujet ne peut pas exister autrement qu'instrumentalisé par les uns ou tu par les autres. » Suit une querelle pour savoir si la proportion de musulmans atteint « entre 40 % et 60 % probablement », selon le sociologue Farhad Khosrokhavar, ou si elle est de 27,5 %, la proportion de détenus demandant un repas du soir plus copieux pendant le ramadan, selon Annie Kensey, démographe, chef du bureau des statistiques et des études à la Direction de l'administration pénitentiaire.

Mais les musulmans et les enfants de l'immigration sont deux catégories tout à fait distinctes. Qui est enfant de l'immigration, d'ailleurs? En 2015, l'Insee donne la répartition suivante des naissances : 10 % des enfants ont leurs deux parents immigrés, 60 % ont leurs parents et grands-parents non immigrés et 30 % ont au moins un parent ou un grand-parent immigré. Ces derniers sont-ils enfants d'immigrés? La mixité des unions est le meilleur obstacle aux statistiques ethniques. En outre, pour revenir à ces chiffres calamiteux, 18 % des détenus étant de nationalité étrangère, ils ne peuvent pas non plus être enfants de l'immigration (à quelques exceptions près), mais ils peuvent être et sont souvent des musulmans qui commandent le repas du ramadan. Heureusement, ce salmigondis statistique s'arrête là et l'article du *Monde* entre de manière absolument remarquable dans le vif du sujet.

Riches et pauvres d'abord : les petits délinquants vont en prison tandis que les riches fraudeurs fiscaux s'en exonèrent moyennant transaction. Les comparutions immédiates, qui concernent presque uniquement des jeunes et des pauvres, sont beaucoup plus lourdement punies que les procès après instruction. Ceux

qui habitent une cité dégradée sont plus souvent envoyés en prison à l'issue du procès. Lorsque l'on met à part les jeunes issus de familles nombreuses, l'origine ethnique ne joue plus de rôle dans la criminalité. Et ces familles nombreuses sont arrivées récemment : un critère de plus.

S'ajoutent l'histoire familiale, l'aide que n'ont pas pu apporter à leurs enfants des parents immigrés ayant souvent un faible niveau d'éducation, la sélection effectuée par la police lors des contrôles d'identité : une excellente enquête des sociologues René Lévy et Fabien Jobard avait montré que les jeunes d'apparence noire ou maghrébine étaient contrôlés sept fois plus souvent que la moyenne (mais aussi les jeunes habillés à la mode des cités). L'absence d'avocat, les tribunaux qui considèrent que les accusés n'ont pas de garants sérieux et peuvent donc se défilier si on les laisse en liberté, etc.

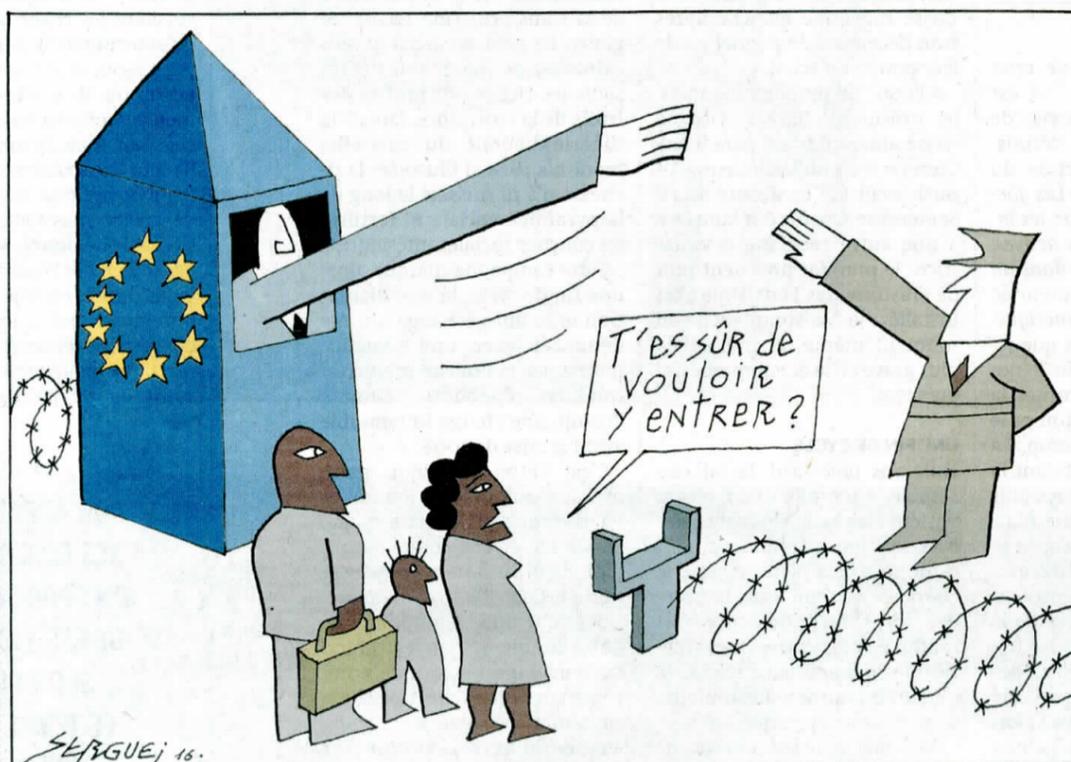
BONNE CONSCIENCE

Le sociologue Laurent Mucchielli résume cette énumération : « On ethnicise les choses pour occuper le facteur social. » Les livres des anthropologues Michel Agier et Jean-Loup Amselle disent la même chose et le professeur de littérature Walter Benn Michaels est encore plus concis dans le titre de son ouvrage : *La Diversité contre l'égalité* (Raisons d'agir, 2009). En effet, pourquoi privilégie-t-on la cause ethnique sur les autres? Benn Michaels pense que le traitement de la diversité ne coûte presque rien à un industriel, tandis que celui de l'égalité risque d'être très onéreux. Un ouvrier noir touchera le même salaire qu'un ouvrier blanc, mais donner à l'ouvrier le même salaire que celui du patron revient beaucoup plus cher.

N'allons pas si loin, mais gardons la piste : envoyer en prison les riches fraudeurs au même titre que les petits délinquants, égaliser la sévérité des comparutions immédiates et des procès instruits, aider pour leurs devoirs et leçons les enfants des ouvriers immigrés peu éduqués, relever les vacations des avocats commis d'office et accroître leur nombre, encadrer les contrôles de police pour qu'ils ne soient pas « au faciès ». Chacune de ces mesures demande à être financée pour être efficace, mais les sommes en jeu ne sont pas énormes. En revanche, aucune mesure, aussi coûteuse soit-elle, ne peut transformer un « enfant de l'immigration » en enfant de « non-immigré ». C'est là tout l'avantage des statistiques ethniques. L'excuse aux problèmes sociaux est toute trouvée et elle ne coûte rien. Elle donne en plus bonne conscience : l'origine du mal est identifiée.

Pourtant, les premiers concernés, les enfants de l'immigration, ne demandent pas un tel remède à leurs maux sociaux. Ils ne militent pas pour être reconnus comme tels. Ils savent que le prétendu remède serait pire que le mal. Déjà stigmatisés, bien que français, ils seraient définitivement étiquetés car on ne peut pas sortir de sa catégorie ethnique, sauf à quitter la France ou à décéder. Dans les pays qui ont mis en œuvre des statistiques ethniques, les appartenances ont été intériorisées, essentialisées, sans qu'elles aient fait preuve d'utilité. Les Africains du Sud, qui les avaient supprimées à la fin de l'apartheid, les ont rétablies dix ans plus tard car tous continuaient à se classer ethniquement. Quant aux Américains, le désolant spectacle d'une campagne présidentielle qui oppose un défenseur déclaré des petits Blancs, les *whites only non-hispanic* (ceux qui n'ont pas déclaré d'autre origine que « blanc »), à une candidate qui s'appuie sur les minorités montre à quel niveau le recours aux notions de race et d'ethnicité (c'est l'expression américaine consacrée) peut faire descendre la démocratie. ■

Extrême Europe | PAR SERGUEI



Hervé Le Bras, directeur d'études à l'EHESS. Dernier ouvrage paru : « Le Sol et le Sang : rhétorique de l'invasion », éd. de l'Aube, 2016